



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/12/189

Commande publique – conventions de mandat

Séance du 9 décembre 2024
Date de convocation : 3 décembre 2024
Membres en exercice : 33
26 présents – 30 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Approbation de la clôture des comptes de la SEGARD : Extension de la gendarmerie de Vauvert

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Bruno PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL
Chantal LAIR-LACHAPPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Christian SOMMACAL
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Sandrine RIOS
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à René GIMENEZ

Absente :

Carole CALBA
Sandrine RIOS (partie à 21h00)

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu par 24 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL) **et 7 voix contre** (René GIMENEZ (2), Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

RAPPORTEUR : Mme Annick CHOPARD, adjointe au maire

EXPOSE : Dans le cadre du projet d'extension de la gendarmerie de Vauvert, en application de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, une convention de mandat a été signée avec la SEGARD pour faire réaliser les études et les travaux, au nom et pour le compte de la commune, maître de l'ouvrage

Conformément aux termes de la convention de mandat du 6 mai 2017, le mandataire doit établir un dossier de clôture des comptes qui vise à présenter à la commune une description de la réalisation de l'opération, sur le plan physique comme sur le plan financier.

La partie du bâtiment dédiée au peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) a été prononcée le 21 octobre 2021. Les utilisateurs ont pu en prendre possession immédiatement. Le déménagement et l'installation effective s'est tenue à partir du 28 octobre 2021.

La réception des travaux des logements et de la rénovation de l'espace « Pôle judiciaire » a été actée le 31 mars 2022.

Monsieur le Maire doit présenter au conseil municipal le protocole de clôture de l'opération tel que rédigé par le mandataire.

Réalisation financière de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	3 913 113.32	AVANCES	4 492 078.00
HONORAIRES	391 151.41	PRODUITS FINANCIERS	404.40
REMUNERATION	149 840.90		
FRAIS DIVERS	34 669.35		
FRAIS FINANCIERS	327.58		
SOLDE DE L'OPERATION	3 379.84		
TOTAL	4 492 482.40	TOTAL	4 492 482.40

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- d'accepter le protocole de clôture de la SEGARD pour l'extension de la gendarmerie
- d'émettre un titre de recettes de 3 379.84 euros pour le remboursement du solde de l'avance
- d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces afférentes au dossier

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, René GIMENEZ (2), Serge GARNIER, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....16 DEC 2024
- sa notification le.....
- sa publication le.....16 DEC 2024

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

